

Demande déposée le 16/09/2024

N° DP 063 214 24 G0127

Par :	Monsieur Rochette Cyril
Demeurant à :	47A Rue de la Garenne 63730 LES MARTRES DE VEYRE
Sur un terrain sis à :	47 A Rue de la garenne 63730 LES MARTRES DE VEYRE
Référence cadastrale :	214 AE 611
Nature des Travaux :	Façade et Installation bloc climatisation

Le Maire de LES MARTRES DE VEYRE

Vu la déclaration préalable présentée le 16/09/2024 par Monsieur Rochette Cyril.

Vu l'objet de la déclaration :

- pour un ravalement de façade et l'installation d'un bloc climatisation ;
- sur un terrain situé 47 A Rue de la garenne à LES MARTRES DE VEYRE.

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants,

Vu le Plan Local de l'Urbanisme approuvé par délibération du conseil municipal en date du 24 juin 2014 et modifié en dernier lieu par la délibération du conseil communautaire de Mond'Arverne en date du 23/09/2021, notamment le règlement de la zone Ug ;

Vu l'affichage en mairie, le 23/09/2024 de l'avis de dépôt du présent dossier,

Vu les pièces complémentaires du 30/09/2024 ;

Considérant, en vertu de l'article Ug11 du PLU, que les installations techniques, telles que les climatiseurs, ne doivent pas être perceptibles depuis l'espace public et que, dans le cas d'une installation sur façade, celles-ci doivent être encadrées et habillées d'une grille de métal ou en bois, de couleur similaire à la façade ;

Considérant par ailleurs, en vertu du même article, que la couleur des enduits doit être conforme à la carte chromatique communale ;

ARRETE

Article 1 : La présente déclaration préalable fait l'objet d'une décision de non opposition sous réserve du respect des conditions particulières mentionnées à l'article 2.

Article 2 : Le bloc climatiseur devra être dissimulé par un dispositif de couleur similaire à la façade.
La teinte choisie pour la façade devra correspondre à la carte chromatique communale.

A LES MARTRES DE VEYRE, le 2/10/2024

Le maire,



par délégation

Pham
L'Adjoint au Maire,
Catherine PHAM